

**Tarif des principaux services  
et opérations bancaires  
à usage professionnel**

**Vous trouverez dans cette brochure un aperçu des tarifs concernant**

<b>1. Comptes</b>	<b>8</b>
<b>2. Cartes</b>	<b>10</b>
<b>3. Paiements et encaissements</b>	<b>12</b>
<b>4. Bancontact et terminaux</b>	<b>16</b>
<b>5. Electronic Banking Services</b>	<b>17</b>
<b>6. Courrier</b>	<b>18</b>
<b>7. Produits de reporting spécifiques</b>	<b>18</b>
<b>8. Autres tarifications</b>	<b>19</b>
<b>9. Contrats de change à terme</b>	<b>19</b>
<b>10. Garanties</b>	<b>20</b>
<b>11. Frais d'expédition</b>	<b>21</b>
<b>12. Coffres-forts</b>	<b>21</b>
<b>13. Wealth Analysis &amp; Planning</b>	<b>22</b>

Nos tarifs sont exprimés en euros hors TVA, sauf stipulation contraire. Les montants suivis d'un \* ne sont pas soumis à la TVA. La TVA est calculée au taux en vigueur (actuellement 21 %) sur le total des commissions et frais, sauf si ceux-ci se rapportent à une opération de crédit, auquel cas la TVA n'est pas due. Les versements, les retraits d'espèces par carte de débit et les opérations de change à terme ne sont pas soumis à la TVA.

## Définitions

- **Zone SEPA** : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, San Marino, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
- **L'Espace Economique Européen (EEE)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein.
- **Devises EEE** : lev bulgare (BGN), franc suisse (CHF), couronne tchèque (CZK), couronne danoise (DKK), Euro (EUR), forint hongrois (HUF), couronne islandaise (ISK), couronne norvégienne (NOK), zloty polonais (PLN), leu roumain (RON), couronne suédoise (SEK).
- **IBAN**: International Bank Account Number (IBAN) est un standard international des numéros de compte bancaires utilisé pour les paiements en euros (SEPA) et, si d'application, pour les paiements internationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).
- **BIC** : Bank Identifier Code. C'est un code international (l'adresse SWIFT) qui permet une identification unique de chaque banque. Le BIC compte 8 ou 11 caractères alphanumériques et est composé d'un code bancaire (4 caractères), d'un code pays (2 lettres), d'un code de lieu (2 caractères), et peut être complété, pour certaines banques, d'un code d'agence (3 caractères).
- **Instruction sur les frais BEN/SHA/OUR** :
  - **Shared Cost** (SHA – coûts partagés) : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque; les frais portés en compte par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire;
  - **Our Cost** (OUR – coûts pour le donneur d'ordre) : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque et les frais calculés par la banque du bénéficiaire;
  - **Beneficiary Cost** (BEN – coûts pour le bénéficiaire) : le donneur d'ordre ne paie pas de frais. Tant les frais de la banque du donneur d'ordre que les frais de la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.
- **Straight Through Processing (STP)** :
  - **Pour les virements en euros (SEPA)** : paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom du bénéficiaire. La mention du BIC est optionnelle (est conseillée pour les paiements vers une banque qui est dans un pays en dehors de l'EEE).
  - **Pour les paiements internationaux**: paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom et l'adresse complète du bénéficiaire.
- **Principe du montant complet** : le montant complet doit être transféré sur le compte du bénéficiaire. Les frais éventuellement applicables sont débités de manière distincte par la banque. Ce principe s'applique aux virements en euros (SEPA) et aux paiements dans une autre devise d'un Etat membre européen exécuté au sein de l'Espace Economique Européen (EEE).

- **PSD II : Payment Services Directive II** : (Deuxième) directive sur les services de paiement. Cette directive – transposée, entre autres, dans le code de droit économique belge – s'applique aux paiements, quelle que soit la devise,
  - entre deux comptes tenus auprès de prestataires de services de paiement (ex. banques) établis au sein de l'Espace Economique Européen (EEE)
  - entre le compte d'un prestataire de services de paiement établi au sein de l'EEE et le compte d'un prestataire de services de paiement établi en dehors de l'EEE (avec quelques exceptions).
- **Date valeur** : La date valeur est la date à partir de laquelle un montant versé est éligible aux intérêts ou à partir de laquelle un montant retiré n'est plus éligible aux intérêts.
- **Paiement SEPA** : SEPA signifie « Single Euro Payments Area » et concerne tous les paiements en euros dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA. Le paiement répond aux caractéristiques suivantes :
  - Le format du compte est l'IBAN
  - Le partage des frais contient l'instruction SHA
  - Le principe du 'montant complet' s'applique
  - La mention du BIC est optionnelle; elle est conseillée pour les paiements vers une banque établie dans un pays en dehors de l'EEE.
- **Les transactions SEPA** :
  - **Le virement en euros (SEPA)** est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
    - les fonds parviennent sur le compte du bénéficiaire le jour-même.
    - si la transaction est exécutée après 14h30, les fonds parviennent sur le compte du bénéficiaire au plus tard le jour ouvrable bancaire suivant.
  - **Le virement instantané en euros (SEPA)**, ou paiement instantané: est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
    - disponible pour les paiements effectués vers d'autres banques participantes en zone SEPA.
    - le virement est exécuté en quelques secondes maximum.
  - **L'ordre permanent en euros (SEPA)** est un virement récurrent automatique (c'est-à-dire un virement régulier, sur instruction du client, d'un montant fixe du compte du client vers un autre compte).
  - La domiciliation en euros (SEPA) est un accord entre deux parties (= un mandat de domiciliation) qui permet au bénéficiaire de la créance (= le créancier) d'initier le débit du compte du payeur (= le débiteur).
- **Le virement international** : est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
  - L'utilisation de l'IBAN est obligatoire pour plusieurs pays
  - si le virement est effectué entre deux pays où la directive sur les paiements PSD II est d'application, le partage des frais avec l'instruction SHA (quelle que soit la devise) et le principe du 'montant complet' (s'il s'agit d'une devise de l'EEE) seront appliqués.
  - Pour tous les autres virements internationaux, les frais (SHA, BEN ou OUR) peuvent être choisis.
- **Délais d'exécution d'un paiement international**: ING a besoin de temps pour traiter les paiements et transmettre les instructions de paiement; ING transmet les paiements aux chambres de compensation (telles que l'EBA) ou à nos banques correspondantes. Les banques correspondantes sont des banques à l'étranger avec lesquelles ING collabore pour exécuter ses paiements. Ces banques à l'étranger font en sorte que les paiements parviennent à la banque du bénéficiaire par le biais des chambres de compensation. Le temps nécessaire pour effectuer cela est appelé le délai d'exécution des paiements. ING peut uniquement donner des garanties jusqu'à l'étape de la chambre de compensation ou de la banque correspondante. Le délai d'exécution dépend de plusieurs paramètres: l'option choisie pour l'exécution du paiement, la devise de la transaction, l'éventuelle opération de change et le pays destinataire.

- **Paiement standard** : Paiement sans conditions spéciales, possible dans toutes les devises proposées, par lequel les fonds parviennent à la banque correspondante au plus tard dans les 4 jours ouvrables bancaires.
- **Paiement urgent** : Exécution accélérée du paiement, possible dans toutes les devises proposées. Pour les paiements internationaux, les fonds parviennent à la banque correspondante dans les 1 à 2 jours ouvrables bancaires.
- **Paiement Same Day** : Paiement possible dans toutes les devises proposées. Le paiement sera présenté à la banque correspondante avec la première date valeur possible. ING appliquera une date valeur compensée. Cela signifie que la date valeur du débit est identique à la date à laquelle la banque correspondante est créditée. Le paiement Same Day est applicable aux paiements internationaux uniquement et n'est pas applicable à un paiement papier.
- **Paiement Prio** : Paiement hautement prioritaire. Cette formule est uniquement applicable aux paiements internationaux et uniquement possible pour les paiements en euros sans opération de change, avec une date valeur compensée pour le crédit et le débit. Les fonds sont crédités à la banque correspondante dans l'heure. Le paiement Prio n'est pas applicable à un paiement papier.
- **Encaissement de chèques internationaux** :
  - **Remise de chèque en Sauf Bonne Fin (SBF)**  
« Sauf bonne fin » est une option de réserve d'obtention d'une couverture provenant de la banque émettrice dans une opération de crédit documentaire ou de l'émission d'un chèque. En d'autres mots, un chèque remis « Sauf Bonne fin » sera crédité endéans les 2 jours ouvrables sur le compte du client. Ce type de crédit n'est pas un crédit ferme et définitif. En cas de rejet (impayé, manque de provision, ...) ce même montant sera automatiquement débité du compte du client remettant.
  - **Remise de chèque à l'encaissement en Crédit Après Encaissement (CAE)**  
Comme son nom l'indique, un Crédit Après Encaissement signifie que la banque qui reçoit le chèque de son client afin de le créditer de ce montant, ira d'abord récupérer les fonds auprès du banquier émetteur (banquier tiré). Une fois le montant du chèque en sa possession, le banquier remettant créditera à son tour son client (bénéficiaire du chèque). Ce type d'encaissement constitue un crédit ferme et définitif (sauf en cas de fraude) car le banquier tiré vérifie la conformité du chèque avant de payer le banquier qui le lui a remis. En conséquence, le délai d'encaissement pour un chèque « Crédit Après Encaissement » est plus long du fait des différentes vérifications effectuées par les banquiers impliqués dans cette transaction.

## Conditions et modalités d'application, de calcul et de comptabilisation des intérêts sur les comptes

- **Comptes d'épargne**  
Les conditions de demande, de calcul et de comptabilisation des intérêts sur les comptes d'épargne réglementés et non réglementés sont détaillées dans le règlement du compte concerné, disponible dans les agences ING et sur le site Internet d'ING.
- **Autres comptes**  
En cas de modification des intérêts, ceux-ci sont calculés sur la base des différents taux ou montants, ou des différentes modalités d'application, de calcul ou de comptabilisation qui étaient en vigueur au cours du mois auquel les intérêts se rapportent.

**Les intérêts créditeurs (positifs) et les intérêts débiteurs négatifs** sont calculés au taux de base, exprimé sur une base annuelle, et en considérant les dates de valeur des opérations bancaires inscrites au compte à la clôture des opérations, selon les modalités suivantes :

- les sommes virées sur le compte produisent des intérêts créditeurs positifs ou des intérêts négatifs à partir du jour ouvrable bancaire au cours duquel le montant de l'opération de paiement est crédité sur le compte. Si les fonds sont reçus en dehors d'un jour ouvrable bancaire, la date de valeur correspond au jour ouvrable bancaire suivant ;
- les sommes transférées hors du compte cessent de générer un intérêt créditeur positif ou un intérêt négatif à partir du moment où l'opération de paiement est débitée du compte.

L'intérêt créditeur (positif) ou l'intérêt négatif sur les **comptes à vue ING** et les **ING Invest Accounts** est calculé quotidiennement sur le solde créditeur journalier. Ils sont exprimés en taux brut par an. Les intérêts créditeurs sont soumis au précompte mobilier. Les intérêts créditeurs payés par ING et les intérêts négatifs facturés au client ne font pas l'objet d'une compensation de la part d'ING pour le calcul du précompte mobilier, ce dernier étant prélevé par ING sur tous les intérêts créditeurs payés pendant la période concernée. Les intérêts créditeurs (positifs) sont comptabilisés chaque année le 31 décembre de l'année civile écoulée à minuit et sont versés sur le compte concerné au plus tard le deuxième jour ouvrable bancaire du mois de janvier de l'année suivant celle pour laquelle les intérêts ont été comptabilisés, la date de valeur étant le 31 décembre. Le règlement des intérêts négatifs sur les comptes ayant présenté des soldes créditeurs quotidiens au cours d'un mois civil avec des valeurs supérieures à celles définies dans les tarifs en vigueur pour ce mois sera facturé à la fin de ce mois ou, au plus tard, le deuxième jour ouvrable bancaire suivant le mois pour lequel les intérêts ont été comptabilisés, la date de valeur étant le dernier jour civil de ce mois.

L'intérêt créditeur (positif) ou l'intérêt négatif de l'**ING Business Account** est calculé quotidiennement. Il est exprimé en taux brut sur une base annuelle. Les intérêts créditeurs (positifs) et les intérêts débiteurs sont payés ou débités trimestriellement sur le compte concerné le dernier jour de ce trimestre ou, au plus tard, le deuxième jour ouvrable bancaire suivant le trimestre pour lequel les intérêts ont été comptabilisés, la date de valeur étant le dernier jour calendrier de ce trimestre. Les intérêts créditeurs (positifs) sont soumis au précompte mobilier.

Les intérêts créditeurs du **Compte FlexiBonus ING 3** et du **Compte FlexiBonus ING 6** se composent d'un taux de base positif ou négatif et d'un taux Bonus. Le taux Bonus est calculé sur une période de 3 mois dans le cas d'un ING FlexiBonus Account 3 et sur une période de 6 mois dans le cas d'un ING FlexiBonus Account 6. Le taux de bonus est garanti sur le capital restant pendant 3 mois consécutifs pour le FlexiBonus Account 3 ING et sur le capital restant pendant 6 mois consécutifs pour le FlexiBonus Account 6 ING, à partir du jour du paiement ou du début d'une nouvelle période de bonus. (nouvelle ligne) L'intérêt de base positif et le Bonus sont crédités trimestriellement pour le Compte FlexiBonus ING 3 mois et semestriellement pour le Compte FlexiBonus ING 6. Ils sont soumis au précompte mobilier. Les intérêts négatifs sont débités trimestriellement pour le Compte FlexiBonus ING 3 et semestriellement pour le Compte FlexiBonus ING 6.

**Les intérêts débiteurs** sont calculés au taux de base, exprimé sur une base annuelle, et en considérant les dates de valeur des opérations bancaires inscrites sur le compte à la clôture journalière des opérations, selon les modalités suivantes :

- les montants débiteurs du compte produisent des intérêts débiteurs à partir du jour civil où ils sont inscrits sur ce compte ;
- les montants débiteurs cessent de produire des intérêts débiteurs à partir du jour où ils sont compensés.

Les intérêts débiteurs des **comptes à vue ING** et des **ING Invest Accounts** sont calculés quotidiennement sur le solde débiteur journalier (découvert journalier non autorisé ou découvert extérieur autorisé). Ils sont exprimés en taux brut par an. Les intérêts débiteurs sont déduits du compte ayant présenté des soldes débiteurs journaliers en valeur au cours d'un mois civil, à la fin de ce mois ou, au plus tard, le deuxième jour ouvrable bancaire suivant le mois pour lequel les intérêts ont été comptabilisés, la date de valeur étant le dernier jour civil de ce mois.

## 1. Comptes

### 1.1 Compte Entreprise Plus ING (compte à vue pour personnes morales)<sup>1</sup> EUR

<b>Gestion du compte (par mois / par compte), en fonction de la catégorie de client<sup>2</sup> :</b>	
- Entreprise unipersonnelle (max. 1 employé et bilan < 400.000 EUR et revenus < 4.000.000 EUR) ou petite ASBL (bilan < 1.000.000 EUR)	5,50*
- Petite entreprise (bilan < 2.000.000 EUR et revenus < 4.000.000 EUR)	14,00*
- Moyenne ou grande entreprise, client secteurs public ou non marchand, ou client ING Wholesale Banking	29,00*
<b>Services inclus (par mois / par compte) :</b>	6,00
- Un nombre illimité de titulaires	
- La désignation de deux mandataires pour la gestion du compte	
- Les extraits de compte via Business'Bank	
- La fourniture de 1 carte de débit ING (max. 1 par titulaire) avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro	
- Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING" gratuite par an	
- Les retraits d'espèces en euros par carte de débit aux distributeurs de billets ING Belgique et aux points Bancontact CASH	
- 12 opérations manuelles en euro par an (voir point 1.4 Opérations manuelles)	
- Accès aux réseaux et aux canaux numériques d'ING (Business Bank, ING Banking,...) et aux services clients d'ING	
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques SEPA. (Voir p.4 pour les définitions)	
- Accès aux points Bancontact CASH	
<b>Frais pour la désignation de mandataires supplémentaires pour la gestion du compte (par mois / par compte) :</b>	
- pour 1 ou 2 mandataires supplémentaires	3,75
- pour 3 mandataires supplémentaires ou plus	8,33
<b>Tenue de compte pour non-résidents (par mois / par compte)<sup>3</sup></b>	100,00

### 1.2 Compte à vue Professionnel ING (compte à vue pour personnes physiques)<sup>1</sup> EUR

<b>Gestion du compte (par an / par compte)</b>	36,00**
<b>Services inclus (par an / par compte) :</b>	36,00 <sup>4</sup>
- Un nombre illimité de titulaires	
- La désignation d'un nombre illimité de mandataires pour la gestion du compte	
- Les extraits de compte via Business'Bank	
- La fourniture de 2 cartes de débit ING (max. 1 par titulaire) avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro	
- La fourniture d'1 carte de débit ING de remplacement par an en cas de vol ou de perte de la carte de débit	
- Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING" gratuite par an	
- Les retraits d'espèces en euros par carte de débit aux distributeurs de billets ING Belgique et aux points Bancontact CASH	
- 12 opérations manuelles en euro par an (voir point 1.4 Opérations manuelles)	
- Accès aux réseaux et aux canaux numériques d'ING (Business Bank, ING Banking,...) et aux services clients d'ING	
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques SEPA (Voir p. 4 pour les définitions)	
- Accès aux points Bancontact CASH	

<sup>1</sup> Le Compte Service bancaire de base, régi par l'art. VII.59 / 4 et suiv. du Code de droit économique et par ses arrêtés royaux d'exécution, ne sera offert qu'après désignation par la Chambre du Service bancaire de base (au sein du SPF Economie) et sera facturé au même prix que le compte ING Entreprise plus (pour les personnes morales) et le compte ING Compte à vue Professionnel (pour les personnes physiques). Les mêmes services, tels que mentionnés sous les points 1.1 ou 1.2, seront inclus, mais des limitations supplémentaires seront appliquées comme spécifiées dans l'art. VII.59/4 et suiv. du Code de droit économique et les arrêtés royaux d'exécution.

<sup>2</sup> Le tarif, appliqué en fin de mois, dépendra de la catégorie de clients dont vous faites partie à la date du prélèvement. Cette catégorie est redéfinie chaque année (sans nouvel avis) sur base du dernier bilan disponible via la Banque Nationale de Belgique.

<sup>3</sup> Le service pour non-résidents permet aux entreprises, sur base d'une seule requête, d'ouvrir, gérer et fermer un compte dans un autre pays du réseau international ING; même si cette entreprise ne réside pas dans le pays d'ouverture du compte.

<sup>4</sup> Clients non-résidents : 100,00\* euros par an (tenue de compte 10,00\* euros, services inclus 90,00\* euros, sauf la première année : tenue de compte 10,00\* euros, services inclus 20\* euros).

\*TVA non due

### 1.3 Comptes Privalis (par an et par compte) EUR

<b>Compte médiation</b>	8,00
<b>Compte affaire/Compte consignation/Compte faillite</b> (Les frais sont limités à l'intérêt net (un solde négatif est évité))	8,00
<b>Compte sous administration</b>	Voir section 10.2 dans frais appliqués aux principaux services et opérations bancaires à usage privé
<b>Compte rubriqué Notaire</b>	0,00
<b>Compte d'épargne pour enfant sous tutelle d'un juge</b>	0,00
<b>Compte d'épargne réglementé pour la gestion de fonds pour tiers</b>	0,00
<b>Compte tiers Avocat</b>	0,00
<b>Compte tiers Notaire/Huissier de justice (6xx)</b>	0,00
<b>Compte tiers Notaire/Huissier de justice (2xx)</b>	0,00
<b>Compte tiers Agent mobilier</b>	0,00

### 1.4 Opérations manuelles EUR

<b>Les opérations de débit manuelles suivantes font partie du forfait des « 12 opérations manuelles gratuites par an » et ne seront tarifées à la pièce qu'une fois le forfait atteint :</b>	
- Paiement par chèque (émis avant le 01/01/2023)	0,83
- Retrait d'espèces en euros par carte de débit dans la zone SEPA à tout distributeur autre qu'un distributeur ING Belgique ou un point Bancontact CASH.	0,83*
- Virement en euros (SEPA) au guichet <sup>1</sup>	0,83
<b>Versement d'espèces en euro au guichet d'une agence</b>	0,1 % du montant*, min. 3,00*
<b>Retrait d'espèces en euro au guichet d'une agence</b>	Gratuit
- Dans une agence ING Belgique sans ING Self'Bank	0,1 % du montant*, min. 3,00*
- Dans une agence ING Belgique avec ING Self'Bank	0,1 % du montant*, min. 3,00*
- Dans une agence d'une autre banque	0,1 % du montant*, min. 3,00*
<b>Retrait ou versement d'espèces d'un compte en devise, dans la devise du compte'</b>	2,25 % du montant*, min. 13* Cette commission reste due en cas d'annulation ou de non-collecte

### 1.5 Taux d'intérêt % du montant

<b>Intérêt débiteur (non-avisée), par an</b>	19,20 %
<b>Intérêt créditeur ou intérêt négatif, par an</b>	0 % <sup>2</sup>

<sup>1</sup>Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifé dès la première opération) : + 8 euros (voir également le point 3.1 Paiements européens SEPA).

<sup>2</sup> Un taux d'intérêt créditeur de l'Euribor 1 mois (sans plancher) - 0,20 %, avec un taux d'intérêt maximum applicable de 0 %, est appliqué sur l'entière du solde du compte (de 0 à 250.000 EUR inclus) si le titulaire du Compte Entreprise Plus ING est (une société associée d') une société avec un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros ou (une société associée d') une société cotée en bourse, par laquelle une « société associée » a la signification qui lui est attribuée aux articles 1:14 et suivants du Code belge des sociétés et associations.

\*TVA non due

**1.6 Comptes spéciaux à rendement et comptes d'épargne réglementé**

	% du montant	EUR
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ING Business Account</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture, clôture et tenue de compte</li> <li>- Taux créditeur ou négatif, par an</li> </ul> </li> </ul>	0%	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ING FlexiBonus Account 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture, clôture et tenue de compte</li> <li>- Taux créditeur ou négatif, par an</li> <li>- Intérêt bonus, par an</li> </ul> </li> </ul>	0,10% <sup>2</sup> 0,10%	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ING FlexiBonus Account 6</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture, clôture et tenue de compte</li> <li>- Taux créditeur ou négatif, par an</li> <li>- Intérêt bonus, par an</li> </ul> </li> </ul>	0,10% <sup>2</sup> 0,20%	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ING Invest Account</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture, clôture et tenue de compte</li> <li>- Taux créditeur ou négatif, par an</li> <li>- Dépassement non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé)</li> </ul> </li> </ul>	0% <sup>2</sup> Not authorized (10.45% p.a.)	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- A disposition en Business'Bank</li> <li>- Envoyés par la poste</li> <li>- À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres)</li> </ul> </li> </ul>		0 0 frais de port 0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Livret Vert ING, Livret Orange ING ou ING Compte d'épargne Pro<sup>1</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture, clôture et tenue de compte</li> <li>- Taux créditeur (de base et prime de fidélité), par an</li> <li>- Retrait d'espèces au guichet</li> <li>- Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- A disposition en Business'Bank</li> <li>- Envoyés par la poste</li> <li>- À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	Voir sur <a href="http://www.ing.be">www.ing.be</a> , en agence ou en Home'Bank	0 0 0 0 0 5,00*/an + frais de port 0

<sup>1</sup> Ces produits ne sont plus commercialisés, à l'exception du ING Compte d'épargne Pro, qui n'est commercialisé que pour constituer une garantie locative. Le ING Compte d'épargne Pro est un compte d'épargne non réglementé.  
<sup>2</sup> Un taux d'intérêt créditeur de l'Euribor 1 mois (sans plancher) - 0,20 %, avec un taux d'intérêt maximum applicable de 0 %, est appliqué sur l'entière du solde du compte (de 0 à 250.000 EUR inclus) si le titulaire du compte est (une société associée d') une société avec un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros ou (une société associée d') une société cotée en bourse, par laquelle une « société associée » a la signification qui lui est attribuée aux articles 1:14 et suivants du Code belge des sociétés et associations.  
 \* TVA non due.

**2. Cartes**

**2.1 Fourniture de cartes**

	EUR
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'une carte de débit ING supplémentaire (pas compris dans le forfait du compte)</li> <li>• Fourniture d'une carte de crédit MasterCard Business ING</li> <li>• Remplacement d'une carte de débit ING, de dépôt ING ou de crédit MasterCard Business ING perdue/volée</li> <li>• Échange d'une carte de débit ING, de dépôt ING ou de crédit ING défectueuse</li> <li>• Carte de dépôt supplémentaire<sup>2</sup></li> <li>• Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING", à utiliser jusqu'à la réception de la carte de débit définitive</li> <li>• Fourniture d'une carte d'entreprise, par an</li> <li>• Fourniture des relevés mensuels de la carte d'entreprise, par mois</li> <li>• Envoi d'une carte par courrier normal dans les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Etats Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Malte, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle Zélande, Portugal, Suède et Suisse.</li> <li>• Pour l'envoi d'une carte à une adresse autre que l'adresse légale ou l'adresse de contact du client ou si la carte est envoyée à d'autres pays que ceux dans la liste ci-dessus, la tarification est celle du courrier recommandé :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi d'une carte de débit par courrier recommandé zone SEPA</li> <li>- Envoi d'une carte de crédit* par courrier recommandé zone SEPA</li> <li>- Envoi d'une carte de débit par courrier recommandé hors zone SEPA</li> <li>- Envoi d'une carte de crédit* par courrier recommandé hors zone SEPA</li> </ul> </li> </ul>	8,27 27,00* 8,26 Gratuit 10,00 12,40 35,00 3,00 Gratuit 20,66 25,00* 41,32 50,00*

**2.2 Utilisation des cartes**

	% du montant	EUR
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour toutes les opérations<sup>1</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par carte de débit ING                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marge de change pour les opérations dans une autre devise<sup>2</sup></li> </ul> </li> <li>• Par carte de crédit MasterCard Business ING                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marge de change pour les opérations dans une autre devise<sup>2</sup></li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <b>Retraits d'espèces en euros ou en espèces aux distributeurs de billets</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par carte de débit ING                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait d'espèces au ING Self'Bank ou à un distributeur de billets ING Belgique</li> <li>- Retrait d'espèces à un distributeur de billets non ING Belgique en zone SEPA<sup>3</sup></li> <li>- Retrait d'espèces hors zone SEPA</li> </ul> </li> <li>• Par carte de crédit Mastercard Business ING</li> </ul> </li> <li>• <b>Retraits d'espèces en euros ou en espèces aux guichets d'une banque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par carte de crédit Mastercard Business ING</li> </ul> </li> <li>• <b>Paiement en euros ou en espèces dans le commerce</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par carte de débit ING                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement dans la zone SEPA</li> <li>- Paiement hors zone SEPA</li> </ul> </li> <li>• Par carte de crédit Mastercard Business ING</li> </ul> </li> </ul>	3,22 % 2,00 %*	Gratuit 0,83* 4,24* 6,00* 8,00* Gratuit 0,50 Gratuit

<sup>1</sup> Cumulable avec les autres frais mentionnés sous ce point 2.2.  
<sup>2</sup> Taux de change pour les transactions Maestro / MasterCard : taux de change de la banque centrale européenne le jour de la réception de la transaction pour les devises suivantes: AUD, BGN, CAD, CHF, CZK, DKK, GBP, HUF, ISK, JPY, NOK, NZD, PLN, RON, RUB, SEK, TRY, USD et ZAR. Pour les autres devises les cours de change de Mastercard sont d'application. Le taux de change est augmenté par ING de la marge de change indiquée. Les taux de change de la banque centrale européenne et de Mastercard peuvent être consultés sur [ing.be/cartedechange](http://ing.be/cartedechange).  
<sup>3</sup> Ces retraits d'espèces comptent pour les 12 opérations de débit manuelles gratuits par an.  
 \* TVA non due.

### 3. Paiements et encaissements

#### 3.1 Virements en euros (SEPA) EUR

• Virement en euros vers ou en provenance d'un compte tenu dans la zone SEPA, y compris la Belgique	0
• Virement manuel exécuté par un collaborateur ING <sup>1</sup>	8,00
• Virement intracompany (INTC)	5,00
• Virement trésorerie (TREA)	10,00

#### 3.2 Virements instantanés en euros (SEPA) EUR

• Virement instantané en euros (SEPA) depuis Business'Bank ou Telelink online	5,00
---	------

#### 3.3 Domiciliations en euros (SEPA) EUR

• Débitéur	
– Domiciliation en euros (SEPA)	0
– Demande d'une copie d'un mandat de domiciliation	30,00
• Créancier	
– encaissement par domiciliation européenne SEPA	
– schema Core	0,05 (avec un min. de 2,48 par batch)
– schema BB	0,07 (avec un min. de 2,48 par batch)
– Confirmation d'activation de mandat	0

#### 3.4 Virements internationaux

- Les devises traitées par ING sont: AED, AUD, BGN, CAD, CHF, CNY, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, HUF, ILS, INR, JPY, KWD, MAD, MXN, NOK, NZD, PLN, RON, RUB, SAR, SEK, SGD, THB, TND, TRY, USD, ZAR. Les paiements dans d'autres devises ne pourront pas être exécutés.
- La tarification d'un virement international se compose:
  1. D'une commission de paiement ING,
  2. De frais divers ING,
  3. De frais de conversion de devise ING (le cas échéant),
  4. De frais appliqués par la (les) banque(s) correspondante(s).

La facturation de la commission de paiement ING et des frais appliqués par la (les) banque(s) correspondante(s) dépendra de l'instruction donnée pour la facturation des frais (BEN, SHA ou OUR):

Instruction <sup>2</sup>	Virement international sortant	Virement international entrant
SHA	La commission de paiement et frais ING	La commission de paiement et frais ING
OUR	La commission de paiement et frais ING + les frais des banques correspondantes	Pas de frais pour le client ING
BEN	Pas de frais pour le client ING. ING déduit automatiquement la commission de paiement ING du montant transféré.	La commission de paiement ING. Les frais des banques correspondantes auront déjà été déduits du montant entrant.

<sup>1</sup> Tarifé dès la première opération + voir 1.1 pour les conditions tarifaires du compte Entreprise Plus ING.

<sup>2</sup> Pour les paiements SEPA et pour les paiements internationaux sortants, quelle que soit la devise, exécutés au sein de l'Espace Economique Européen, seule la mention SHA est acceptée. Si une autre instruction a été donnée, elle sera automatiquement changée en SHA.

#### 1. Commission de paiement

La commission de paiement s'applique à tout virement vers, ou exécuté depuis un compte ING Belgique. Le montant varie selon le pays de provenance ou de destination, et la devise.

Virement en	Vers / depuis	EUR
• Euro (EUR)	– Un compte hors de la zone SEPA : 0,1 % du montant	Min 10,00 Max 100,00
	– Un autre compte ING Belgique (transfert interne)	0
• Couronne Suédoise (SEK), Romanian Leu (RON)	– Un compte au sein de l'EEE	0
	– Reste du monde : 0,1 % du montant	Min 10,00 Max 100,00
• Autre devise	– Un compte ING Belgique (transfert interne)	0
	– Un compte belge pour une contre-valeur inférieure à 50.000 EUR	8,00
	– Un compte belge pour une contre-valeur supérieure à 50.000 EUR	9,00
• ING Company Payments (Toute devise)	– Reste du monde : 0,1 % du montant	Min 10,00 Max 100,00
	– Paiement vers ou en provenance de comptes appartenant au même groupe économique et tenus auprès des différentes entités ING	9,00

#### 2. Frais divers

Les frais divers ne s'appliquent qu'à certains cas particuliers :

– Virement manuel exécuté par un collaborateur ING	8,00
– Paiement urgent	5,00
– Paiement Same Day	10,00
– Paiement Prio	15,00
– Virement « non-STP » (voir 8. Définition)	8,00
– Communication au banquier donneur d'ordre	5,00

#### 3. Frais de conversion de devise

Dans le cadre d'un virement international avec achat ou vente de devise, un taux de change sera défini au moment de l'exécution de la transaction et appliqué à ce dernier. ING facture des frais pour cette opération - voir section 3.10 Conversion des devises et opérations de change.

#### 4. Frais des banques correspondantes pour les virements sortants avec instruction « OUR »

– Aruba, Bonaire, Curaçao, États-Unis, Maroc, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin <sup>1</sup> , Suriname	9,00
– Australie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Égypte, Hong Kong, Île Maurice, Jordanie, Liban, Malaisie, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Russie, Serbie, Ukraine, Vietnam, Yémen	15,00
– Afrique du Sud, Albanie, Angola, Biélorussie, Botswana, Brésil, Burundi, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Émirats arabes unis, Guernesey, Île de Man, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jersey, Macédoine, Monténégro, Mozambique, Oman, Pakistan, Réunion, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka, Taiwan, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Ouganda, Turquie, Uruguay	25,00
– Afghanistan, Algérie, Anguilla, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Brunei, Cameroun, Chili, Équateur, Gabon, Ghana, Guinée, Japon, Îles Caïman, Îles Turques-et-Caïques, Kazakhstan, Kéニア, Koweït, Macao, Madagascar, Maldives, Moldavie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Calédonie, Ouganda, Paraguay, Puerto Rico, Qatar, Saint-Kitts et Névis, Sénégal, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Zambie et le reste du monde <sup>2</sup>	50,00

<sup>1</sup> La partie néerlandaise.

<sup>2</sup> Les virements à destination des pays suivants ne sont pas acceptés : Syrie, Iran, Cuba, Corée du Nord et Soudan du Nord

### 3.5 Autres services soumis à un tarif spécifique EUR

• Retour de fonds <sup>1</sup>	15,00
• Annulation, modification, recherche frais d'expédition, SWIFT : max 1h <sup>2</sup> , attestation de paiement	
– opérations des 12 derniers mois	25,00
– opérations plus anciennes	75,00
– Coût supplémentaire pour une recherche à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure et par heure	50,00
• Défaut de provision en compte	6,00
• Copie de documents divers	15,00

### 3.6 Chèques EUR

<b>Chèques domestiques</b>	
• Chèques circulaires :	
– Émission :	
– Par chèque (remise électronique)	2,07
– Par chèque (autre)	4,95
• Remise à l'encaissement de chèques domestiques, par chèque	1,65
<b>Chèques internationaux</b>	
<b>Emission</b>	
• Chèques tirés sur un compte ING en Belgique, émis à l'étranger (avant le 1/1/2023):	
– Commission de paiement :	min.10,00 et max 100,00
– Commission de traitement, par chèque	11,57
• Chèque émis par la banque pour l'utilisation à l'étranger :	
– Frais d'émission	9,92
– Frais d'expédition	5,40
<b>Encaissement</b>	
• Chèques tirés sur un compte en dehors de la Belgique, déposés sur un compte ING en Belgique	
– Commission de traitement, par chèque <sup>3</sup>	35,00 ou 75,00
– Frais du correspondant <sup>4</sup>	min.5,00
<b>Frais divers pour chèques domestiques et internationaux</b>	
• Opposition sur un chèque	41,32
• Copie d'un chèque	24,79
• Manque de financement du compte pour un cheque	6,00
• Frais d'expédition	5,40

### 3.7 Bons de Greffe EUR

• Commande de Bons de greffe (par 25)	
– Tarif de base	37,25
– Tarif ING Privalis	9,00

### 3.8 Versements et change de monnaie EUR

• Remise <sup>1</sup> de pièces de monnaie en euros au guichet	3,305/sac
– associations caritatives (ayant un compte ING)	0
• Change de billets de banque au guichet, vers billets ou pièces	3,00*/opération

### 3.9 Service Dépôt ING Self<sup>®</sup>Bank EUR

• Forfait annuel (nombre de versements illimité)	90,00
• Par carte de dépôt ING	10,00

### 3.10 Conversion de devises et opérations de change EUR

Les cours utilisés pour la conversion de devises lors de paiements sont basés sur les cotations en vigueur sur le marché international et une marge prise par ING. Les cours sont disponibles en Home<sup>®</sup>Bank/Business<sup>®</sup>Bank, au ING Self<sup>®</sup>Bank et sur demande en agence.

La marge standard prise par ING sur des conversions de devises pour les transactions sur comptes propres et virements internationaux sont:

		Devise		
		AUD, BGN, CAD, CHF, CZK, DKK, GBP, HKD, HUF, ILS, JPY, NOK, NZD, PLN, RON, SEK, SGD, USD	AED, CNY, KWD, MAD, MXN, RUB, SAR, THB, TND, TRY, ZAR	INR
Montant de la transaction	> 100.000 €	3,1875 %*	3,375 %*	3,5625 %*
	< 100.000 €	3,25 %*	3,5 %*	3,75 %*

**ING n'effectue plus d'opérations de change en espèces.**

<sup>1</sup> Tant pour des comptes de résidents que pour des comptes de non-résidents.

<sup>2</sup> Frais du correspondant étranger (variables) non inclus.

<sup>3</sup> Selon le type de remise :

- sauf bonne fin, dans le cas d'un montant inférieur ou égal à 2.500 euros ou avec une ligne de crédit existante : 35 euros

- crédit après encaissement, montant au-dessus de 2.500 euros et sans ligne de crédit : 75 euros

<sup>4</sup> Le tarif diffère selon le banquier correspondant et le pays.

<sup>1</sup> Possible uniquement via un sac adéquat fourni par ING, maximum 10 kg/sac.

\*TVA non due



## 4. Bancontact & Terminals

(plus d'info sur les services Bancontact & Terminaux sur [ing.be/merchantservices](http://ing.be/merchantservices))

### 4.1 Bancontact EUR

<b>• Transactions &gt; 25 euros</b>			
Prix mensuel par terminal			
- Smart Bancontact - pas de minimum mensuel	Par transaction		0,344
- Comfort Bancontact - minimum de 100 transactions facturées/mois	Par transaction		0,204
- Premium Bancontact - minimum de 200 transactions facturées/mois	Par transaction		0,164
- Bancontact 350 - minimum de 350 transactions facturées/mois	Par transaction		0,124
- Bancontact 500 - minimum de 500 transactions facturées/mois	Par transaction		0,1015
- Bancontact 900 - minimum de 900 transactions facturées/mois	Par transaction		0,089
- Bancontact 1400 - minimum de 1400 transactions facturées/mois	Par transaction		0,0815
<b>• Transaction &lt;= 25 euros</b>	Par transaction		0,025+0,50 %

### 4.2 ING Merchant Services – Terminaux EUR

<b>• Achat</b>			
- Terminal mobile: Yoximo	coût unique		659,00
Maintenance	mensuel		15,34
- Terminal fixe: Yomani			
Avec imprimante	coût unique		559,00
Maintenance	mensuel		12,24
<b>• Location</b>			
<b>▪ Terminal mobile: Yoximo</b>			
- Smart Package (50 Transactions comprises)	mensuel		49,90
Transactions additionnelles	Par transaction		0,344
- Comfort Package (100 Transactions comprises)	mensuel		60,90
Transactions additionnelles	Par transaction		0,204
- Premium Package (200 Transactions comprises)	mensuel		73,90
Transactions additionnelles	Par transaction		0,164
- Maintenance express (Service endéans 24 heures)	mensuel		13,20
<b>▪ Terminal fixe: Yomani</b>			
- Smart Package (50 Transactions comprises)	mensuel		39,90
Transactions additionnelles	Par transaction		0,344
- Comfort Package (100 Transactions comprises)	mensuel		50,90
Transactions additionnelles	Par transaction		0,204
- Premium Package (200 Transactions comprises)	mensuel		63,90
Transactions additionnelles	Par transaction		0,164
- Maintenance express (Service endéans 24 heures)	mensuel		13,20
<b>• Installation</b>			
- Installation par le client 'Plug & play'	par unité		0
- Installation par un technicien	par unité		79,00
- Carte sim	mensuel		6,68
<b>• Code QR Payconiq</b>			
- Transactions > 5 euros	Par transaction		0,15
- Transactions <= 5 euros	Par transaction		0,05
<b>• Cartes de débit internationales</b>			
- Maestro, MasterCard		% du montant	
- V-Pay, Visa	Par transaction		0,50 %
- V-Pay, Visa	Par transaction		0,50 %
<b>• Cartes de crédit</b>			
- MasterCard	Par transaction	% du montant	1,05 %
- Visa	Par transaction		0,95 %

### 4.3 ActivePay – Terminal Mobile EUR

<b>• Achat</b>			
- Terminal mobile		coût unique	99,00
- Maintenance		mensuel	9,90
<b>• Cartes de débit internationales</b>			
- Maestro, MasterCard		Par transaction	0,18
- V-Pay, Visa		Par transaction	0,18
<b>• Cartes de crédit</b>			
- MasterCard		Par transaction	% du montant
- Visa		Par transaction	1,80 %
		Par transaction	1,80 %

## 5. Electronic Banking Services

Isabel 6 - Pour les tarifs, nous vous renvoyons au site web d'Isabel SA ([www.isabel.eu](http://www.isabel.eu))

### 5.1 Telelink@Isabel

L'abonnement de base Telelink@Isabel est compris dans l'abonnement Isabel. Cet abonnement de base comprend:

- l'accès au système
- le logiciel Telelink@Isabel, composé des modules suivants:
  - Telelink Online
  - Telelink 6
- l'assistance téléphonique (Electronic Banking Support Help Desk : 02 738 20 04)

### 5.1.1 Telelink Online EUR

<b>• Paiements et transferts</b>			
- Gestion mémovirements, gestion domiciliations, ordres permanents			0
- Virement instantané en euros (SEPA)			5,00
<b>• Informations commerciales</b>			
- Synthèse de bilan			3,70
- Protêts			1,90

### 5.2 Home'Bank EUR

<b>• Accès et utilisation, par an</b>			
			0
<b>• ING Card Reader</b>			
			0 <sup>1</sup>
<b>• ING Connectable Card Reader</b>			
			35,00 <sup>2</sup>

### 5.3 Business'Bank EUR

<b>• Accès et utilisation, par an</b>			
			0
<b>• Option Privalis</b>			
			0
<b>• Option Premium<sup>3</sup>, par an</b>			
			50,00
<b>• ING Card Reader</b>			
			0 <sup>1</sup>
<b>• ING Connectable Card Reader</b>			
			35,00 <sup>2</sup>
<b>• ING Multi Mandate<sup>4</sup>, abonnement, par mois</b>			
			5,00
<b>• Virement instantané en euros (SEPA)</b>			
			5,00

<sup>1</sup> Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Pour un ING Card Reader supplémentaire, vous payerez 20,66 euros.

<sup>2</sup> Votre ING Connectable Card Reader coûte 35 euros. Le premier ING Connectable Card Reader est gratuit si vous avez choisi l'option Business Bank Premium.

<sup>3</sup> L'option Premium inclut les fichiers CODA et le téléchargement de fichiers XML.

<sup>4</sup> ING Multi Mandate comprend une capacité de stockage de 20 Go pour le téléchargement de documents en pièce jointe à vos transactions, comptes ou dossiers. ING facturera 0,99 euros par Go par mois de capacité de stockage supplémentaire utilisée.

### 5.4 InsideBusiness EUR

• InsideBusiness Payments	
– frais d'abonnement	8,50 par mois, par module
– frais d'utilisateur	8,00 par mois, par utilisateur
• InsideBusiness Connect (File Transfer, EBICS, Swift)	
– Abonnement	280,00 par mois, par structure
– Installation	5.000,00 une fois par structure
– Ajout d'un utilisateur à un abonnement existant d'un Service Bureau	350,00 par ajout

### 6. Courrier

#### EUR

• Extraits de compte, par an	
– À disposition à l'agence : au guichet ou dans la boîte aux lettres de l'agence <sup>1</sup>	
Non-résidents, forfait annuel	50,00*
– Envoi postal à domicile	5,00* (+frais de port)
• Location d'une boîte aux lettres <sup>1</sup>	
– Non-résidents, forfait annuel	50,00*
• Duplicata extraits de compte	24,79 <sup>2</sup>

### 7. Produits de reporting spécifiques

#### EUR

• CODA (standard <sup>3</sup> et spécifique)/MT940/CAMT053-054/HTML, par compte, par mois	8,00	
• MT942/CAMT052, par compte, par mois	16,00	
• Listings papier, par listing	10,00	
• MT940 envoyés vers une banque tierce, par compte, par trimestre, par banque tierce	125,00	
• MT942 envoyés vers une banque tierce, par compte, par trimestre, par banque tierce	250,00	
	<b>PDF/XLS</b>	<b>XML (CAMT.086)</b>
• Global Fee Report, par rapport, par mois	50,00*	275,00*

<sup>1</sup> Uniquement dans l'agence pour non-résidents.

<sup>2</sup> Prix pour une période de 12 mois entamée.

<sup>3</sup> Les fichiers CODA standards que vous recevez dans Business'Bank sont inclus dans l'option Premium.

\* TVA non due.

### 8. Autres tarifications

#### EUR

• Attestations qui peuvent être demandées via « mes documents » dans Business'Bank et Telelink Online (excepté les « attestations experts comptables et réviseurs d'entreprises »)			0
• Attestation experts comptables et réviseurs d'entreprises (en fonction de la complexité des relations bancaires) :		<b>Version électronique</b>	<b>Version papier</b>
– simple (uniquement des opérations standard)		100,00	125,00
– complexe (lorsqu'une attestation sur mesure doit être établie)		125,00	175,00
• Attestation liquidation de communauté		25,00	
• Attestation augmentation de capital		75,00	
• Autres attestations		Max 150,00	
• Frais de dossier d'un contrat Escrow Account standard (3 versions existantes)			1.500,00 l'ouverture
• Frais de dossier d'un contrat Escrow Account « sur mesure »			150,00 par heure prestée par un membre du personnel ING 2.500 par an
• Frais de service bancaire <sup>1</sup>			
		<b>Personne physique</b>	<b>Personne morale</b>
• Frais liés à la rupture de la relation commerciale par la banque à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment		82,65	165,29
• Frais annuel lié à la gestion de compte(s) bloqué(s) suite à la rupture de la relation commerciale par ING Belgique suite à l'omission de communiquer les données d'identification demandées conformément à la législation anti-blanchiment		41,32	82,65
• Frais liés à l'utilisation d'un compte en banque non ING dans Isabel 6, y compris les fonctionnalités d'établissement de rapports et d'initiation de paiements, par mois		50,00	50,00

### 9. Contrats de change à terme

#### % du montant EUR

• Contrat de change à terme : contrat d'achat ou de vente de devises à un cours prédéterminé à une date déterminée	0,1 %*	min. 12,50* max. 75,00*
--	--------	----------------------------

<sup>1</sup> La commission de service bancaire est applicable aux clients de la banque commerciale et aux entités diplomatiques pour vérifier l'identité, l'adéquation et les risques liés au maintien d'une relation d'affaires avec les entités du groupe dans son ensemble.

\* TVA non due.

## 10. Garanties<sup>1</sup>

### 10.1 Principes généraux

- Les commissions qui rémunèrent le risque crédit pris par ING varient en fonction de celui-ci.
- Les commissions périodiques sont perçues par anticipation ; toute période commence étant entièrement due.
- Les frais du banquier correspondant, les frais de transmission et de communication sont éventuellement perçus en sus.

### 10.2 Garanties d'ordre du client ING

% du montant EUR

#### Émission de garantie d'ordre du client ING dans le cadre d'une ligne de crédit

- |   |            |           |
|---|------------|-----------|
| • Commission de garantie, par trimestre   | min. 0,5 % | min 50,00 |
| • Frais de dossier à l'ouverture  |            | 75,00     |
| • Frais de dossier lors d'une modification, d'une prorogation ou libération avant date d'échéance |            | 75,00     |
| • Frais de dossier en cas d'appel à la garantie   |            | 150,00    |

#### Émission de garantie d'ordre du client ING dans le cadre d'une opération isolée

- |   |            |            |
|---|------------|------------|
| • Commission de garantie, par trimestre   | min. 0,5 % | min. 50,00 |
| • Frais de dossier à l'ouverture  |            | 150,00     |
| • Frais de dossier lors d'une modification, d'une prorogation ou libération avant date d'échéance |            | 150,00     |
| • Frais de dossier en cas d'appel à la garantie   |            | 225,00     |

### 10.3 Garanties en faveur du client ING

% du montant EUR

#### Notification de garantie émise par une banque étrangère (sans garantie ni responsabilité d'ING), si les frais sont stipulés à charge du bénéficiaire

- |                            |   |   |
|----------------------------|---|---|
| • Frais de notification    |   | 75,00                                   |
| • Frais de modification    |   | 50,00                                   |
| • Frais de vérification    |   | 65,00                                   |
| • Commission d'utilisation | 0,125 %<br>sur le montant<br>de la remise | min. 35,00<br>par série de<br>documents |
| • Commission de paiement   | 0,1 %                                     | min. 10,00<br>max. 100,00               |

### 10.4 Divers

- Demandes urgentes (exécution dans les 24h) : double tarif
- Demandes sur mesure : tarifs spécifiques ; pour plus d'infos, adressez-vous à votre personne de contact auprès d'ING
- Promesse : même tarif que garantie
- Coût d'analyse d'un texte : à définir selon le cas

## 11. Frais d'expédition<sup>1</sup>

EUR

- |                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| • SWIFT supplémentaire               | 7,50  |
| • Courrier ordinaire                 | 2,00  |
| – Europe                             | 2,50  |
| – Hors Europe                        | 6,00  |
| • Courrier recommandé sans documents | 8,00  |
| • Courrier recommandé avec documents | 12,00 |
| – Belgique                           | 18,75 |
| – Europe                             | 12,50 |
| – Hors Europe                        | 25,00 |
| • Service de messagerie              | 37,50 |
| – Belgique                           | 6,00  |
| – Europe                             |       |
| – Hors Europe                        |       |
| • Message fax                        |       |

## 12. Coffres-forts<sup>2</sup>

EUR

**Le loyer du coffre est composé d'un montant fixe (41,32 euros) et d'un montant par dm<sup>3</sup> (1,65 euro/dm<sup>3</sup>). Le montant total est plafonné à 413,22 euros.**

Exemples : loyer annuel pour :

- |   |        |
|---|--------|
| – Coffre de 11 cm H, 31 cm L, 50 cm P (17 dm <sup>3</sup> ) | 69,42  |
| – Coffre de 20 cm H, 30 cm L, 50 cm P (30 dm <sup>3</sup> ) | 90,91  |
| – Coffre de 30 cm H, 30 cm L, 50 cm P (45 dm <sup>3</sup> ) | 115,70 |
| – Coffre de 20 cm H, 60 cm L, 50 cm P (60 dm <sup>3</sup> ) | 140,50 |

#### Autres services

- |   |        |
|---|--------|
| – Assurance du contenu : comprise dans le loyer   | 0      |
| – Fracture d'un coffre à la suite de la perte de la clé, à partir de  | 250,00 |
| – Recherche du code secret, à partir de   | 125,00 |
| – Frais administratifs pour fracture d'un coffre ou recherche du code secret  | 50,00  |
| – Déplacement d'un technicien sans intervention (vu l'absence du client) pour la fracture d'un coffre ou la recherche du code secret. | 100,00 |

<sup>1</sup> Frais d'expédition à ajouter, voir point 12.

<sup>1</sup> Sauf dispositions contraires prévues dans les rubriques susmentionnées.

<sup>2</sup> Ces produits ne sont plus commercialisés.

### 13. Wealth Analysis & Planning

#### 13.1 Société civile

EUR

##### Formation & conversion

- Sur la base de statuts standard ING 500 par opération
- Sur la base de statuts sur mesure 750 par opération

##### Gestion

- Sur la base de statuts standard ING 300 par operation
- Sur la base de statuts sur mesure 750 par operation

#### 13.2 Donation

EUR

##### Donation simple

200 par opération

- Hors planning financier/pas de mineurs/pas de non-résidents  
S'il y a 2 donateurs : seulement des époux ou des cohabitants
- Une clause ou une combinaison des clauses suivantes :
  - Clause de droit de retour conventionnel
  - Avance sur héritage
  - Rente viagère
  - Intervention du conjoint non donateur
  - Révocation d'une donation à charge de rente viagère

##### Donation complexe (toute donation qui n'est pas simple)

300 par opération

#### 13.3 Plan financier

EUR

1.500 par plan

#### 13.4 Calcul de la succession avec simulation des différents scénarios

EUR

200 par calcul

#### 13.5 Question juridique/fiscale

EUR

(temps de traitement : max. 3 heures) 300 par question

#### 13.6 Accompagnement chez des conseillers externes/ un notaire/un avocat

EUR

(max. 3 heures) 300 par prestation

#### 13.7 Intervention comme tiers créancier dans le cadre d'une donation, y compris la rédaction de l'acte de gage

EUR

350 par opération

### Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Autres dépliant ou brochures tarifaires à votre disposition :

- Tarif des principaux services et opérations bancaires à usage privé
- Tarif des principaux services et opérations en investissements
- Tarif des crédits documentaires et encaissements documentaires, lettres de change internationales et garanties
- Tarifs des crédits à la consommation

Le présent tarif ne vaut pas offre de contracter.

1. Les relations entre la banque et son client étant basées sur la confiance réciproque, ING se réserve toujours le droit de ne pas contracter.
2. ING se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Un nouveau dépliant sera alors publié. Tous nos dépliant sont datés. Vérifiez dès lors auprès de votre agence si vous disposez du dépliant le plus récent.
3. Les tarifs mentionnés dans les dépliant sont des tarifs de base. Il peut y être dérogé par une convention spéciale conclue entre vous et ING dans le cas d'opérations importantes ou de situations particulières. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues à l'agence.

Pour une information complémentaire ou une plainte éventuelle, vous pouvez prendre contact avec votre agence ou avec le service Complaint Management d'ING. Adresse: ING Complaint Management • Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • E-mail : [plaintes@ing.be](mailto:plaintes@ing.be) • Tél. : 02 547 61 02 • Fax : 02 547 83 20.

ING Belgique SA • Banque/Prêteur • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA : BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109 1560 2789 • [www.ing.be](http://www.ing.be) • Contactez-nous via [ing.be/contact](http://ing.be/contact) • Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403.200.393 • Éditeur responsable : Peter Göbel • Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • Z45074F • 01/23